



Coopérative des
Ambulanciers de la
Mauricie



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Semaine de la coopération : Sauver des vies et faire une différence dans la communauté

Québec, le 18 octobre 2021 – À l’occasion de la semaine de la coopération, du 17 au 23 octobre 2021, les coopératives de paramédics du Québec soulignent l’implication exemplaire de leurs membres travailleuses et travailleurs. Les coopératives de paramédics constituent un important prestataire de services préhospitaliers d’urgence au Québec, avec plus de 200 000 transports totalisant près de 38 % de l’ensemble des services fournis au Québec. Elles emploient plus de 1 750 personnes au service de plus de 3 millions de Québécoises et Québécois.

« *Les coopératives de paramédics placent résolument l’humain au cœur de leurs préoccupations. Les valeurs démocratiques qui animent la coopération sont présentes au sein de ces entreprises collectives. En tant que membres d’une coopérative, les travailleurs se sont responsabilisés en prenant en charge l’offre de services préhospitaliers d’urgence. Ils prennent ainsi une part active dans la réponse à des besoins essentiels pour la population ainsi qu’au développement de l’économie régionale* », explique Philip Girouard, vice-président de la Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ).

En plus d’offrir un service essentiel et de sauver des vies chaque jour, ils s’impliquent dans la communauté. Pensons à leur participation à la campagne de dépistage et de vaccination en cours depuis plusieurs mois. Ils ont également un impact significatif sur le développement économique régional. Selon une étude produite par une firme indépendante, l’apport de ces entreprises au PIB du Québec s’élève en moyenne chaque année à 122,4 M\$ en valeur ajoutée, de façon directe ou indirecte.

De plus, fortes de leur aptitude à la collaboration, les coopératives de paramédics sont un leader de l’innovation et de l’optimisation des services préhospitaliers d’urgence au Québec. À l’heure actuelle, elles développent des projets de services novateurs, dont les soins avancés, apportant des solutions concrètes et prometteuses à certains enjeux d’accès aux soins de santé. Notons par ailleurs le récent décret légitimant l’apport des techniciens ambulanciers paramédics comme prestataires de soins dans le réseau de la santé – une reconnaissance méritée.

Ces succès tiennent d’abord au fait que les coopératives sont un employeur de premier choix pour les techniciens ambulanciers paramédics et leurs équipes de soutien. En cette semaine de la coopération, soulignons que la différence coopérative gagne à être connue. Cet atout permet de recruter parmi les meilleurs paramédics du Québec afin d’offrir à la population des services indispensables.

— 30 —

Source :
Quentin Maridat
Conseiller aux Affaires publiques
418 622-1001, poste 225

Information :
J. Benoit Caron
Directeur général
418 717-8882

